

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 04 octobre 2022

Délibération n° 110-2022

Point 04

Point 04. de l'ordre du jour

Plan de solidarité

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique de solidarité, d'ouverture et d'accueil l'Université de Strasbourg formalise sa politique de solidarité au travers d'un plan construit ces derniers mois et s'appuyant sur des actions existantes mais en développant de nouveaux axes.

Le contenu du plan est joint à cette délibération.

Rapporteur : Mathieu Schneider, Vice- Président culture, sciences-société et actions solidaires

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **le plan de solidarité et sa mise en œuvre.**

Résultat du vote

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 40 |
| Nombre de votants | 26 |
| Nombre de voix pour | 23 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Ne prend pas part au vote | 3 |

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 05 octobre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaou

Un plan de solidarité à l'Université de Strasbourg

Présentation en CFVU du 4 octobre 2022

Rapporteur : Mathieu Schneider, vice-président Culture, sciences-société et actions solidaires

Préambule

Ces dernières années, l'Université de Strasbourg s'est retrouvée confrontée à un nombre croissant d'étudiants qui se trouvent dans des situations financières, sociales, psychologiques, mentales ou matérielles difficiles. S'il est aujourd'hui difficile de mettre des chiffres derrière ces réalités – faute d'une étude systématique sur la question –, les retours des services qui accueillent ces étudiants font état d'une hausse sensible de l'activité durant les trois dernières années et de situations alarmantes parfois. Si cette aggravation est en grande partie due à la pandémie, la crise sanitaire n'a rien été d'autre qu'un révélateur de situations antérieures déjà difficiles, et non forcément exprimées, qui ont été mises en lumière et se sont multipliées¹.

L'aide financière conséquente apportée pendant la crise par l'établissement (plus de 630 000 €) grâce en grande partie à la mobilisation de la CVEC, par les collectivités et les partenaires (souvent sous forme d'aides directes) et aussi par les donateurs de la Fondation (450k€) a permis de gérer les urgences. En septembre 2020, le conseil d'administration de l'université a voté la création **d'un fonds d'aide d'urgence** qui a permis, dans une collaboration très étroite avec le service social du CROUS, d'attribuer des aides financières complémentaires à des étudiants dans des difficultés extrêmes pour lesquels le système de bourses et d'aides actuel ne peut répondre ou ne permet pas un soutien suffisant. Par ailleurs, la **cellule de veille et d'alerte** de l'université accompagne un nombre croissant d'étudiants : le nombre de cas est passé d'une dizaine par an avant la crise à près d'une centaine en 2021-22. Enfin, la mobilisation générale des services de l'université (notamment le service de la vie universitaire, le service de santé, la cellule d'accueil de la Maison universitaire internationale) et de leurs personnels, qui ont donné sans compter pour aider les étudiants, les initiatives des associations et organisations étudiantes, la coopération exemplaire avec le CROUS, le soutien des collectivités et de l'État et les efforts de la société civile (Secours populaire, Caritas, Cimade...) ont permis de pallier au moins en partie ces difficultés.

Aujourd'hui, il semble nécessaire **d'inscrire ces dispositifs, coopérations et actions dans la durée**, en raison à la fois de la situation sociale et financière des étudiants qui tend à se dégrader et d'un contexte international tendu et incertain. Parallèlement, il est important de disposer d'indicateurs quantitatifs et d'analyses qualitatives pour disposer d'une image juste et précise de la réalité. Cela permettra d'aider tous les étudiants au mieux, au plus juste et au plus près de leurs besoins et, ainsi, de favoriser la réussite de leurs études. C'est pour toutes ces raisons que la présidence de l'université propose aujourd'hui à la CFVU d'adopter un plan de solidarité à l'Université de Strasbourg.

¹ Elles ont été souvent mises en avant par la presse. Voir par exemple : « La précarité étudiante, reflet d'un modèle d'aides à bout de souffle », *Le Monde*, 7 décembre 2021

Méthodologie

Le vice-président « Culture, Science-société & actions solidaires » (CSSAS), en co-portage avec le vice-président Vie universitaire (VU), a lancé à l'automne 2021 un chantier de réflexion pour construire ce plan. Il était composé des principaux acteurs internes du champ de la solidarité : le service de santé, le service de vie universitaire, la cellule d'accueil de la Maison universitaire internationale, la cellule de veille et d'alerte, la Fondation de l'université, les assistantes sociales du CROUS et de l'université, l'assistante sociale des personnels, le SPACS et la direction générale des services. Les organisations étudiantes élues dans les conseils centraux ont également été conviées, et en fonction des sujets, des représentants de la société civile et des collectivités.

Quatre groupes ont travaillé pendant six mois sur les thèmes suivants :

- Groupe de travail 1 : logement
- Groupe de travail 2 : services à l'étudiant et accompagnement de l'étudiant
- Groupe de travail 3 : vie étudiante et solidarité
- Groupe de travail 4 : structuration interne

Parallèlement, un rapport de stage effectué en juillet 2022 a permis de constituer un rapide état des lieux des dispositifs existants à l'unistra. Il a réalisé en outre un sondage auprès des étudiants (867 réponses en le seul mois de juillet) qui illustre l'importance pour les étudiants de ces actions, leur besoin d'une meilleure communication, et d'interlocuteurs mieux identifiés. Ce sondage dresse ainsi une première ébauche des chantiers à envisager et à approfondir, par exemple en matière de logement, d'accompagnement administratif (titres de séjour, etc.), et le besoin fortement exprimé d'une écoute attentionnée. La conclusion de ce rapport relève les forces et faiblesses des dispositifs existants qui appelleront une analyse plus poussée et un plan d'action dans les mois à venir.

Au terme de leurs chantiers, les groupes de travail se sont réunis le 9 mai 2022 et ont élaboré une synthèse qui constitue le corps du plan présenté ici. Celui-ci a été adopté en conseil de présidence le 31 mai 2022 et travaillé avec les services concernés au courant de l'été. Il est aujourd'hui présenté devant la CFVU.

LES OBJECTIFS DU PLAN

Les objectifs du plan de solidarité sont les suivants :

1. Identifier les besoins des étudiants les plus précaires et trouver collectivement des solutions équitables et durables pour les aider ;
2. Coordonner l'action de toutes les parties prenantes à l'échelle de l'université et, après discussion avec les établissements partenaires, à l'échelle du site strasbourgeois ;
3. Créer les conditions d'une meilleure écoute, d'un meilleur suivi et d'un meilleur accompagnement des étudiants ;
4. Être plus réactif si une crise devait survenir et aggraver subrepticement la situation des étudiants.

Le plan s'appuie sur quatre actions principales.

Action 1 : création d'un pôle de solidarité

La création d'un pôle de solidarité répond à la volonté de renforcer cette mission au sein de l'université de Strasbourg et de la penser dans une transversalité qui implique de fédérer des services et des dispositifs existants, de les optimiser, et de rendre ainsi plus visibles et plus efficaces les actions solidaires.

Ce pôle a pour mission de coordonner les actions de l'université en matière de solidarité, de renforcer les compétences et les actions en faveur du public étudiant principalement. Concrètement :

- ✓ Il organise et anime l'espace solidarité mis en place (permanences, accompagnement, ateliers, conseils, etc.) ;
- ✓ Il répond aux situations d'urgences (pandémie, crise en Afghanistan, guerre en Ukraine, etc.) ;
- ✓ Il gère les financements dédiés au public bénéficiaire (CVEC, Fondation...) ;
- ✓ Il assure le bureau d'accueil des étudiants et des chercheurs en situation d'exil ;
- ✓ Il prépare et suit les réunions de la commission de solidarité et organise le cas échéant des groupes de travail ;
- ✓ Il interagit avec les associations étudiantes actives en matière de solidarité ;
- ✓ Il interagit avec les partenaires locaux, les collectivités, les associations, la société civile et les autres institutions qui travaillent sur cette thématique et développe les partenariats ;
- ✓ Il informe les étudiants des actions menées et communique auprès d'eux sur les dispositifs d'aide.

Le positionnement de ce pôle et son organigramme sont encore à l'étude à la Direction générale des services, dans un travail de concertation avec les services concernés. Ils seront présentés devant le comité technique de l'établissement.

Action 2 : création d'une commission de solidarité

Au cours de l'élaboration du plan de solidarité, le travail en mode projet associant les différents acteurs du champ de la solidarité a démontré le besoin d'une concertation de tous pour éviter des actions redondantes ou, au contraire, des carences dans l'action collective.

Missions

La commission de solidarité de l'université a ainsi pour mission de rassembler les acteurs de la société en la matière en créant un lieu d'échange, favorisant le partage d'idées et d'initiatives au bénéfice des étudiants. En un mot : mieux se connaître pour mieux identifier les compétences et optimiser les ressources.

La Commission pourra se saisir de thèmes tels que l'hébergement, les aides de première nécessité, les enveloppes financières, l'accompagnement administratif, l'aide numérique, la santé physique et mentale... Elle peut lancer des études afin d'approfondir l'un ou l'autre sujet en fonction des priorités déterminées.

Fonctionnement

La commission est composée de représentants :

- De la Vice-présidence Vie universitaire ;
- De la Direction générale des services ;
- Des services ou entités de l'université travaillant dans le champ de la solidarité (Service de la vie universitaire, Service de santé universitaire, cellule de veille et d'alerte, pôle de solidarité...) ;
- Du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ;
- De la Fondation de l'université au titre du Fonds d'aide en urgence des étudiants ;
- Des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche qui souhaitent participer au plan de solidarité ;
- Des organisations étudiantes représentées dans les conseils centraux (via des élus de ces conseils) ;
- Des collectivités locales et de l'État ;
- Des acteurs de la société civile travaillant dans le champ de la solidarité à Strasbourg.

La commission est placée sous la présidence du VP CSSAS. Ses travaux sont organisés par le pôle de solidarité.

Elle s'appuiera sur le pôle de solidarité pour proposer des actions pour remédier aux difficultés des étudiants, de gérer les fonds qui lui sont attribués (cf. *infra*) et d'assurer un suivi des actions engagées. Elle fera un rapport annuel de ses activités à la CFVU.

Elle se réunira plusieurs fois par an à une fréquence qu'elle déterminera en fonction des besoins et de la nature de ses travaux.

Action 3 : création d'un espace de solidarité

Afin de permettre aux étudiants en difficulté de disposer d'un lieu identifié où ils pourront se rendre et être écoutés et accompagnés, le plan de solidarité prévoit la création d'un espace de solidarité. Il sera installé au courant de l'année 2022-23 à l'espace Saint-Georges, en accès direct, au rez-de-jardin.

Il comprendra :

- Un espace d'accueil et d'information, qui devra permettre d'orienter, accompagner et conseiller les étudiants ainsi qu'un espace informatique encadré, permettant de lutter contre la précarité numérique de certains étudiants. Écoute, disponibilité et bien sûr confidentialité seront de mise ;
- Un espace de consultation et d'écoute tenu par une assistante sociale recrutée pour ce lieu. Elle mettra son expertise de professionnelle au service des étudiants qui fréquenteront ce lieu, en concertation avec le réseau des AS du site ;
- Un espace de permanence pour les partenaires associatifs externes ou internes ;
- Un espace de stockage de matériel pour les partenaires.

La rénovation de cet espace, estimée à 50k€, sera prise sur des fonds CVEC.

Action 4 : création d'un fonds de solidarité

En complément du fonds d'urgence déjà voté en CA sur les fonds CVEC et doté de 20k€/an, la commission CVEC de juin 2022 a entériné :

- La mise en place d'un fonds d'intervention pour la commission de solidarité à hauteur de 20k€ pour l'année 2022-2023
- La mise en place d'un fonds pour les initiatives étudiantes à hauteur de 10k€ pour 2022-2023

Ces trois fonds sont gérés par le pôle solidarité, en fonction des grandes orientations prises par la commission (avec délégation à la CAPE pour le fonds d'initiative étudiantes). Ces fonds ont vocation à être abondés par les partenaires (possiblement les établissements du site qui voudraient s'engager dans le plan de solidarité), les collectivités et l'État selon les projets. Ils peuvent aussi faire appel au fonds d'aide en urgence ouvert à la Fondation Université de Strasbourg.

Vers la mise en place d'un observatoire ?

Le projet OPUS (Open University of Strasbourg)², dont l'Université de Strasbourg a été lauréate en 2021, prévoit la mise en place d'une action sur la solidarité. Celle-ci devra s'articuler autour d'une communauté mixte d'acteurs (dite « communauté thématique ») composée d'acteurs de l'université et d'acteurs de la société civile. S'appuyant en grande partie sur les acteurs déjà présents dans la commission, cette communauté devra se saisir des enjeux en la matière en **lançant une première étude sur la précarité étudiante à Strasbourg**. Si l'essai est concluant, cela pourrait faire émerger un observatoire de la situation

² <https://lactu.unistra.fr/n218-edition-du-10-decembre-2021/universite/opus-pour-un-continuum-entre-universite-et-societe>

sociale des étudiants, dont les données seraient alors complémentaires de l'actuel observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) actuellement porté par l'ADEUS. Ces deux observatoires seront d'une aide précieuse pour mener les actions les plus efficaces en direction des étudiants les plus précaires.